

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 2 novembre 2015.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no. 1
Régis Soucy, conseiller du district no. 2
Simon Landry, conseiller du district no. 3
Sébastien Landry, conseiller du district no.5
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

ÉTAIT ABSENT : Richard Émond, conseiller du district no. 4

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Keven Gauthier, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 20h00.

RÉS.01.11.15

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que **MONSIEUR RÉGIS SOUCY**, conseiller du district no. 2, soit et est nommé **maire suppléant de la Ville de Cap-Chat** pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉ

RÉS.02.11.15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé en y ajoutant le point suivant :

29. a) Rés. Mandater firme Gaston St-Pierre & Associés Inc. – Demande de modification au Règlement de zonage 068-2006 (zone V.4) / Budget rég.

ET en y retirant le point ci-dessous :

24. Rés. Autoriser la révocation du permis d'alcool de la Corp. de l'Aréna de Cap-Chat.

ADOPTÉ

RÉS.03.11.15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2015

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

M. Keven Gauthier, directeur général et greffier, procède à la lecture de la correspondance reçue au cours du mois d'octobre.

RÉS.04.11.15

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les **chèques #6418 à #6440** ainsi que **#28819 à #28881**, pour un montant total de **248 698.22\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 OCTOBRE 2015

L'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 octobre 2015 ont été déposés à chacun des membres du Conseil municipal à la séance tenante.

RÉS.05.11.15

AUTORISER RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL DU TRONÇON DE LA ROUTE DE LA POINTE-AU-GOËMON / 750.\$ - HIVER 2015-2016

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** d'effectuer l'**entretien hivernal du tronçon de route de la Pointe-au-Goëmon** (partie située dans la Ville de Sainte-Anne-des-Monts), pour la **saison hivernale 2015-2016**, et ce, pour un **montant forfaitaire de l'ordre de sept cent cinquante dollars (750.\$)**.

ADOPTÉ

RÉS.06.11.15

DÉCRÉTER TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES / EXERCICE FINANCIER 2016

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que le **taux d'intérêt sur les arrérages**, pour l'**exercice financier 2016**, soit de l'ordre de **13%**.

ADOPTÉ

RÉS.07.11.15

AUTORISER RENOUELEMENT DU BAIL – LOCAL DES FERMIÈRES / ANNÉE 2016

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **RENOUELE** le bail du local du **Cercle des Fermières de Cap-Chat** (sous-sol du bureau de poste), pour une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour un montant mensuel de **258.12\$ + taxes**.

ADOPTÉ

RÉS.08.11.15

ENTRETIEN DE LA ROUTE DU CASSETTE – HIVER 2015-2016 / SUBVENTION MTQ – RÉSEAU ROUTIER

Conditionnellement à l'aide financière versée par le gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de l'amélioration et l'entretien du réseau routier, il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une aide financière pour le bénéfice des résidents de la Route du Cassette.

Ladite aide financière est consentie seulement pour l'hiver 2015-2016 et devra uniquement servir pour l'entretien d'hiver de cette route, à savoir :

- Route du Cassette : 3,56 kms (maximum : 1 424.\$)

ADOPTÉ

RÉS.09.11.15

AUTORISER L'INDEXATION 2016 / LOCATAIRES ET FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **DÉTERMINE** le taux d'indexation à 2%, pour l'exercice financier 2016, et ce, pour tous les loyers municipaux ainsi que les frais de déplacements.

ADOPTÉ

RÉS.10.11.15

AUTORISER LETTRAGE D'UN VÉHICULE DE POMPIER / CONCEPT K – 1 125.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le lettrage d'un véhicule de pompier, soit l'Unité d'urgence, par Concept K de Sainte-Anne-des-Monts, pour un montant de l'ordre de **1 125.\$ + taxes**; le coût étant approprié au budget régulier.

ADOPTÉ

RÉS.11.11.15

AUTORISER LA RÉSILIATION D'UNE SERVITUDE DE DRAINAGE – LOT 63C-15 PTIE / M. YVES FOURNIER

CONSIDÉRANT QUE la servitude de drainage, telle que spécifiée au plan accompagnant la description technique datée du 7 octobre 2015 - minute 2444, préparé par Pierre L. Pelletier, arpenteur, parcelle de terrain sur le lot 63C-15 Ptie, du rang Un, Canton Cap-Chat, n'est plus nécessaire aux besoins de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Fournier de résilier ladite servitude de drainage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **CONSENT** à résilier la servitude de drainage sur l'immeuble de M. Fournier ayant en superficie 1 131,7 mètres carrés, situé sur le lot 63C-15 Ptie, du rang Un, Canton Cap-Chat.

Il est, de plus, résolu que **les frais inhérents à ladite résiliation de la servitude de drainage soient et sont entièrement à la charge de M. Yves Fournier.**

Le maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer l'acte notarié en lien avec ladite résiliation de la servitude de drainage.

ADOPTÉ

RÉS.12.11.15

AUTORISER LA VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN – LOT 63C-15 PTIE / M. YVES FOURNIER

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Fournier souhaite acquérir une parcelle de terrain faisant partie du lot 63C-15 Ptie, du rang Un, Canton Cap-Chat, représentant une superficie de 268,3 m², telle que mentionnée au plan accompagnant la description technique datée du 7 octobre 2015-minute 2444, préparé par Pierre L. Pelletier, arpenteur;

CONSIDÉRANT QUE ladite parcelle de terrain fait partie d'une surlargeur de l'emprise de la rue Frank Labrie dont l'emprise totale est de 60 pieds alors que celle exigée est d'une largeur de 40 pieds;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat est favorable à la vente de cette parcelle de terrain dans la surlargeur de l'emprise étant donné l'abandon de la servitude de drainage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la vente d'une parcelle de terrain sur l'immeuble 63C-15 Ptie, du rang Un, Canton Cap-Chat, représentant une superficie de 268,3 m², au prix de neuf dollars (9.\$) le mètre carré.

Il est, de plus, résolu que **M. Yves Fournier ASSUME tous les frais encourus par cette transaction.**

Le maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente de ladite parcelle de terrain.

ADOPTÉ

RÉS.13.11.15

AUTORISER LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA FORMATION DES POMPIERS / MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle municipale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat prévoit la formation de 4 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Haute-Gaspésie en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu unanimement **de présenter une demande d'aide financière** dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et **de transmettre cette demande à la MRC de La Haute-Gaspésie**.

ADOPTÉ

RÉS.14.11.15

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR RÉPARATION DE FOURNAISE / PLOMBERIE G. ET D. GAUTHIER INC. – 1 348.76\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#024627 du 10-06-2015) de **Plomberie G. et D. Gauthier Inc.**, au montant de **1 348.76\$ + taxes**, concernant la réparation de la fournaise du Centre multifonctionnel de Capucins; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.15.11.15

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR RÉPARATION DU CAMION STERLING / MARIUS AMIOT INC. – 3 883.10\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#F0015072 du 15-09-2015) du garage **Marius Amiot Inc.**, au montant de **3 883.10\$ + taxes**, relative au remplacement de ressorts et lames du camion Sterling; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.16.11.15

AUTORISER SUBVENTION POUR LOCATION DE CHAPITEAU & MODULE DE JEUX / CORP. ARÉNA – 2 621.72\$ - SURPLUS ACC.

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** une subvention de l'ordre de **2 621.72\$** à la **Corporation de l'Aréna de Cap-Chat** afin de leur permettre de finaliser le paiement des factures de location des Chapiteaux Roy Inc; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉ

RÉS.17.11.15

MANDATER LE SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATANIE / PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOÛTS AINSI QUE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2014, les nouveaux Plans d'intervention soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) doivent être préparés selon le nouveau guide révisé identifiant les travaux prioritaires à réaliser par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité des programmes d'aide financière et de la TECQ ont été revus pour tenir compte des Plans d'intervention qui seront produits avec le nouveau guide;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat doit procéder à l'élaboration de son Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égoûts;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat doit également réaliser une étude des infrastructures de son réseau routier municipal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **CONFIRME** le mandat octroyé en juin 2015 au **Service de génie de la MRC de La Matanie à produire un Plan d'intervention des conduites d'eau potable et d'égoûts ainsi qu'une étude des infrastructures du réseau routier municipal**.

ADOPTÉ

RÉS.18.11.15

APPUI D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ / M. CLAUDE SAVARD

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité doit adresser ses recommandations à la commission;

ATTENDU QUE le projet vise à rendre conforme un garage construit en 1982;

ATTENDU QU'autoriser la demande n'aura pas d'incidence majeure sur le développement des activités agricoles puisque le projet ne vise pas l'ajout d'une utilisation autre qu'agricole et vise plutôt à poursuivre une activité existante;

ATTENDU QUE la demande ne risque pas de briser l'homogénéité de la communauté agricole;

ATTENDU QUE les bâtiments accessoires résidentiels ne sont pas des immeubles protégés au sens de la directive sur les odeurs, il ne peut donc pas y avoir d'impact négatif sur les distances séparatrices;

ATTENDU QU'il n'y a pas lieu d'appliquer les dispositions de l'article 61.1 étant donné que l'usage est existant depuis plus de 33 ans;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux règlements municipaux actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat recommande à la Commission de protection du territoire agricole d'accorder la demande adressée par Monsieur Claude Savard, concernant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins résidentielles accessoires, sur une partie du lot 62-10, rang 1, cadastre du Canton de Cap-Chat.

ADOPTÉ

RÉS.19.11.15

AUTORISER L'ADOPTION DE LA POLITIQUE ET DU PLAN D'ACTION ÉLABORÉ DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA vise l'élaboration d'une Politique municipale des aînés et d'un Plan d'action en faveur des personnes âgées, et ce, au bénéfice de tous les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, son TNO et ses huit municipalités constituantes ont entrepris la réalisation de la démarche MADA de façon collective;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté M. Judes Landry comme élu responsable de la démarche;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté un comité de pilotage pour élaborer la Politique des aînés et son Plan d'action à partir des besoins identifiés par les aînés eux-mêmes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit avoir complété la phase de planification de la démarche MADA avant le 31 décembre 2015;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ADOpte** la *Politique des aînés et le Plan d'action élaborés dans le cadre de la démarche MADA*.

ADOPTÉ

RÉS.20.11.15

AUTORISER L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE EN DÉMOLITION DE LA COUR / MATRICULE 5234-96-9860

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **APPLIQUE** l'**ordonnance en démolition de la Cour** (Jugement rendu par la Cour Supérieure, le 27 janvier 2010), relative au dossier portant le matricule 5234-96-9860.

ADOPTÉ

RÉS.21.11.15

AUTORISER LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE CAMPING ET CARAVANING DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (ARCC-04)

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le maire et le directeur général-greffier à signer le protocole d'entente à intervenir avec l'Association régionale de camping et caravaning de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (ARCC-04) relatif à la tenue d'un rassemblement qui se tiendra du 1^{er} au 3 juillet 2016 à Cap-Chat.

ADOPTÉ

RÉS.22.11.15

MANDATER FIRME POUR CONFECTION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES / LES SOLUTIONS IDC INC. – 6 885.\$ + TX – BUDGET DU TECQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat doit procéder à une demande d'appel d'offres pour son étude préliminaire relative à son Projet d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT l'offre de services transmise par la firme Les Solutions IDC inc. pour la préparation d'un document d'appel d'offres pour la mise à jour d'une étude préliminaire dans le cadre dudit Projet d'assainissement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** l'offre de services professionnels déposée par la firme Les Solutions IDC inc., pour un **montant forfaitaire de six mille huit cent quatre-vingt-cinq dollars (6 885.\$) + taxes**, afin de réaliser ledit document nécessaire à la demande d'appel d'offres pour la mise à jour de l'étude préliminaire de son Projet d'assainissement des eaux usées; le coût étant approprié à même la **subvention à recevoir dans le cadre du Programme de transfert de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)**.

ADOPTÉ

RÉS.23.11.15

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES / EXERCICE FINANCIER 2016

MONSIEUR RÉGIS SOUCY, conseiller du district no.2, donne **AVIS DE MOTION**, qu'à une séance ultérieure, il présentera un **RÈGLEMENT** concernant la **tarification pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures pour l'exercice financier 2016**.

ADOPTÉ

RÉS.24.11.15

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛT / EXERCICE FINANCIER 2016

MONSIEUR SIMON LANDRY, conseiller du district no.3, donne **AVIS DE MOTION**, qu'à une séance ultérieure, il présentera un **RÈGLEMENT** concernant la **tarification pour les services d'aqueduc et d'égoût pour l'exercice financier 2016**.

ADOPTÉ

RÉS.25.11.15

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ADOPTION DU BUDGET 2016 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018

MONSIEUR PIERRE-YVES LÉVESQUE, conseiller du district no.1, donne **AVIS DE MOTION**, qu'à une séance ultérieure, il présentera un **RÈGLEMENT** concernant **l'adoption du Budget 2016 et le Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018**.

ADOPTÉ

RÉS.26.11.15

ADOPTION DU RÈGLEMENT No.250-2015 SOUSTRAYANT LA VILLE DE CAP-CHAT À L'OBLIGATION DE DIVISER SON TERRITOIRE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et **résolu unanimement** que le **RÈGLEMENT No. 250-2015 soustrayant la Ville de Cap-Chat à l'obligation de diviser son territoire en districts électoraux** soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que le **RÈGLEMENT No.250-2015** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉ

RÉS.27.11.15

MANDATER FIRME GASTON ST-PIERRE & ASSOCIÉS INC. - DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 068-2006 (ZONE V.4) – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **MANDATE** la firme **Gaston St-Pierre & Associés Inc.** pour produire tous les documents nécessaires à la demande de modification au Règlement de zonage 068-2006 (zone V.4); le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

DISCOURS DU MAIRE

En vertu de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, **M. JUDES LANDRY**, maire, dépose son rapport lequel traite de la situation financière de la Ville de Cap-Chat et en fait également la lecture devant l'assemblée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h50 et il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** que l'assemblée soit et est levée.

JUDES LANDRY
MAIRE

KEVEN GAUTHIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER